



# EURO CARGO RAIL

## REFERENDUM SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL



# Les salariés VOTENT NON A 63,38 %

POUR LE DROIT ET LA JUSTICE



Le dépouillement du référendum a eu lieu ce Vendredi 22 Janvier au siège de l'entreprise à Paris, en présence des représentants syndicaux, de représentants de la Direction, ainsi que d'un huissier de justice.

Le résultat du référendum est sans appel :

**Le NON l'emporte haut-la-main avec 63,38% des votes exprimés (270 voix),** contre 36,62% (soit 156 voix) pour le OUI.

7 bulletins ont été comptés "nuls" ou "blancs".

Le taux de participation est de 61,33%, soit 433 votants sur 706 personnes inscrites au référendum.



La Direction va peut-être enfin comprendre qu'elle ne peut continuer à vouloir imposer sa propre réglementation du travail, qu'elle ne peut perdurer en violant en toute impunité les dispositions légales édictées par l'accord de branche ainsi que par le Code du Travail et pousser ainsi sans cesse l'ensemble de nos collègues vers des conditions de travail moins favorables.

La Direction n'a désormais plus d'autre choix que de s'asseoir de nouveau à la table de véritables négociations avec l'Intersyndicale afin de trouver un accord d'entreprise honnête et respectueux des règles édictées par la réglementation.

Ceci pour le bien tant de l'entreprise elle-même que pour l'ensemble de ses salariés.

En effet, sans conditions sociales décentes, une entreprise ne peut perdurer bien longtemps...

L'Intersyndicale remercie donc chaleureusement l'ensemble des salariés ayant participé à ce référendum et plus particulièrement ceux qui nous ont fait confiance et soutenus jusqu'à aujourd'hui et le feront toujours pour les temps à venir.

**L'Intersyndicale Euro Cargo Rail, le 26 janvier 2010**

- ① **C.G.T.** Dominique Jacquet : **+33 6 85 38 22 71**
- ① **C.F.T.C.** Sébastien Natis : **+33 6 31 34 33 13**
- ① **C.F.D.T.** Miguel Angel Polo-Miranda : **+33 6 86 38 85 64**
- ① **F.G.A.A.C.** Manuel Martinez : **+33 6 87 79 52 92**